

Lettre pour la caisse de retraite

(à envoyer par le/la conjoint.e survivant.e)

Adresse de la Caisse de Retraite

XXXXXXX. XXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

A, le

Objet : Décès de - lettre envoyée en recommandé avec accusé de réception

Pièces jointes : copie d'acte de décès

Madame, Monsieur,

Au nom des héritiers, je suis au regret de vous annoncer le décès de Monsieur ou Madame....., (lien de parenté)....., survenu le, à....., (dont vous trouverez ci-joint une copie de l'acte de décès).

Je procède aux démarches et formalités qui m'incombent et vous prie de bien vouloir me faire parvenir le formulaire de demande de reversion de pension.

Je vous remercie de bien vouloir m'accuser réception de la présente lettre.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Signature

Mes coordonnées (nom et prénom, adresse,

téléphone) :

.....

(Dans le cas d'un.e défunt.e qui était veu.f.ve ou célibataire)

Adresse de la Caisse de Retraite
XXXXXXX. XXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

A, le

Objet : Décès de - lettre envoyée en recommandé avec accusé de réception

Pièces jointes : copie d'acte de décès

Madame, Monsieur,

Au nom des héritiers, je suis au regret de vous annoncer le décès de Monsieur ou Madame....., (lien de parenté)....., survenu le, à....., (dont vous trouverez ci-joint une copie de l'acte de décès).

Je procède aux démarches et formalités qui m'incombent et vous prie de bien vouloir régler, le cas échéant, les arriérés dus à la date du décès.

Je vous remercie de bien vouloir m'accuser réception de la présente lettre.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Signature

Mes coordonnées (nom et prénom, adresse, téléphone) :
.....

(Demande d'actes pour le dossier de réversion)

DESTINATAIRES :

Mairie : Service de l'état civil si les actes ont été dressés en France (métropolitaine)

Ministère des Affaires Étrangères : Service central de l'état civil si les actes ont été dressés à l'étranger ou dans les Dom-Tom pour les français.

Consulat : Service central de l'état civil les actes ont été dressés à l'étranger pour des étrangers

A, le

Objet : Décès de - lettre envoyée en recommandé avec accusé de réception

Pièce jointe : une enveloppe timbrée et libellée à mon adresse

Madame, Monsieur,

Je suis au regret de vous annoncer le décès de Monsieur ou Madame....., (lien de parenté)....., survenu le, à.....

Je procède aux démarches et formalités qui m'incombent et afin de constituer le dossier de reversion destiné aux caisses de retraite, je vous prie de bien vouloir me faire parvenir les documents suivants :

- ... copie(s) intégrale(s) de l'acte de naissance de Madame, née à (ville ou commune), le
- ... copie(s) intégrale(s) de l'acte de naissance de Monsieur, né à (ville ou commune), le
- ... copie(s) intégrale(s) de l'acte de mariage de Monsieur et Madame, le mariage ayant été célébré le, à (ville ou commune).
- ... copie(s) intégrale(s) de l'acte de décès de Monsieur (ou Madame), survenu le à (ville ou commune).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Signature

Mes coordonnées (nom et prénom, adresse,

téléphone) :
.....

Informations relatives aux pensions de reversion

Pensions de reversion

1) Le conjoint défunt était salarié :

a) Reversion de la retraite de base

54 % de la pension de la personne défunte si :

- a) âgé.e d'au moins **52 ans** (si pension du 1/07/2005 et 30/06/2007),
- b) était marié.e durant au moins **2 ans** ou a un enfant de ce mariage,
- c) n'est pas remarié.e lors de la demande de pension,
- d) a un plafond de ressources par année inférieur à **2 080 fois le smic horaire** soit **17 201,60 €** en 2007.

- **Minimum annuel : 2 999,31 €** (si cotisation durant **60 trimestres**).

b) reversion des retraites complémentaires ou de cadre :

Généralement égale à **60 %** des points acquis par le défunt.

Aucune condition de ressources ni de durée pour le mariage.

A partir de **55 ans** pour l'ARRCO, **60 ans** pour l'AGIRC.

Aucune condition d'âge si **2 enfants à charge** ou personne reconnue en invalidité.

Valeur du point :

- **AGIRC : 0,3862 € (2005)**
- **ARRCO : 1,0886 € (2005)**

2) Le conjoint défunt était artisan ou commerçant:

a) reversion de la retraite de base :

Artisan :

reversion de la retraite de base dès **55 ans** (conditions identiques au régime général).

Commerçant :

à partir de 65 ans, sauf cas d'inaptitude déclarée à 60 ans.

Reversion égale à 75 % de la retraite si le mariage a duré au moins 2 ans avant soit la date de la retraite, soit avant le décès.

Aucune condition de ressources n'est requise.

b) reversion de la retraite complémentaire (facultative pour les commerçants) :

60 % de la retraite complémentaire, si non remarié :

Artisan :

Dès 55 ans pour la veuve.

Dès 65 ans, sauf cas d'inaptitude déclarée à 60 ans, pour le veuf.

Commerçant :

Dès 65 ans, sauf cas d'inaptitude déclarée à 60 ans, pour le veuf.

3) Le conjoint défunt était fonctionnaire (de l'Etat, des collectivités territoriales ou de la fonction publique hospitalière)

La pension de réversion est :

- Versée sans condition de ressources ni d'âge ; il faut simplement avoir été marié au moins deux ans avant le départ à la retraite du fonctionnaire ou 4 ans avant son décès (sauf si le couple a au moins un enfant). D'autre part, il ne faut pas être ni remarié ni vivre en concubinage.
- Egale à la moitié de la retraite que percevait ou aurait pu percevoir le fonctionnaire s'il avait été à la retraite,
- Se cumule sans limite avec les autres ressources personnelles du bénéficiaire.

A noter : depuis le 1er janvier 2005, les fonctionnaires cotisent sur une partie des primes s'ajoutant à leur traitement pour se constituer une retraite additionnelle. Le conjoint survivant a droit à 50% des droits acquis à ce titre.